

Décembre
2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY



L'info des Sources

BULLETIN INTERCOMMUNAL DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DOSSIER

LOGEMENT & HABITAT sur le territoire des Sources du lac d'Annecy

Économie

Zones d'Activités
Économiques, des
viviers pour l'emploi

Environnement

Travaux de la plaine des
Bossons, la restauration d'une
rivière vivante et sécurisée

Action sociale

Avec le Relais Petite Enfance,
devenez assistant maternel
ou garde à domicile

Ce nouveau bulletin d'information de la communauté de communes met l'accent sur une compétence importante portée par notre collectivité : l'aménagement de l'espace, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la construction de logements neufs et l'amélioration de l'habitat ancien avec le Programme Local de l'Habitat. Je remercie le personnel des services de la communauté de communes qui gère et applique avec professionnalisme, au quotidien, la volonté politique des élus dans ces domaines essentiels pour tous. Toutes ces actions, directement liées aux conditions de vie et à la difficulté pour beaucoup de nos concitoyens à trouver le logement qui correspond à leurs besoins et à leurs moyens, que ce soit pour les primo-accédants, les nouveaux arrivants, pour les familles qui s'agrandissent, pour ceux dont les conditions de vie ont changé. C'est aussi notre engagement d'aider et de faciliter par les aides financières publiques ciblées (État, Département, CCSLA) la rénovation de l'habitat ancien ou l'adaptation de logement pour les personnes à mobilité réduite. Notre collectivité, ainsi que les communes, s'engagent aussi, à réduire le coût du foncier pour les bâtiments neufs avec le Bail Réel Solidaire, un outil qui permet d'acheter un logement sans être propriétaire du terrain, ce qui réduit d'autant son prix au mètre carré. Comme vous le voyez les actions et les aides sont multiples dans le domaine du logement.



Créer et faciliter l'activité économique source d'emplois nouveaux, penser aux logements de qualité, améliorer les conditions d'accueil et de vie, par la construction d'équipements structurants, centre de secours, crèches, salles et terrains de sports, médiathèques et lieux culturels, être vigilant sur la qualité de l'environnement et son amélioration, assurer l'accompagnement social de nos habitants grâce au Centre Intercommunal d'Action Sociale, faciliter l'accès aux services publics avec France Services, assurer la sécurité et la tranquillité publique pour chacun, ce sont là nos priorités.

Voilà en quelques mots les objectifs que nous poursuivons, mes collègues élus et moi-même pour faire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy le lieu de vie le plus agréable possible pour chacun de nos résidents.

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens, recevez mes salutations les meilleures et l'assurance de mon dévouement au service de notre territoire.

Jacques Dalex

Président de la Communauté de
Communes des Sources du Lac d'Annecy



Suivez l'actualité
de la CCSLA sur :



Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy
32 route d'Albertville, 74210 Faverges-Seythenex
04 50 44 51 05 - comcom@cc-sources-lac-annecy.com

Directeur de la publication
Jacques Dalex, Président de la CCSLA

Conception et rédaction
C. Delabie, élus communautaires et services de la CCSLA

Photos CCSLA (sauf mention contraire)

Impression Kalistene (Annecy, 74) sur papier
100 % recyclé avec encre à liant végétal

Tirage de 8 800 exemplaires

Dépôt légal à parution (Décembre 2023)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

TOUT SAVOIR SUR La CCSLA 4
L'année 2023 de la communauté de communes en images

ACTUALITÉS EN BREF 6

DOSSIER HABITAT ET LOGEMENT 8
sur le territoire des Sources du lac d'Annecy

ÉCONOMIE LES ZONES D'ACTIVITÉS ... 14
ÉCONOMIQUES des viviers pour l'emploi

ENVIRONNEMENT
TRAVAUX
LA PLAINE DES BOSSONS 18
La restauration d'une rivière vivante et sécurisée

GUIDE PRATIQUE
TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ... 20
Les solutions pour le mettre en place

ACTION SOCIALE
LE RELAIS PETITE ENFANCE 22
fait la promotion des métiers d'assistant(e)
maternel(le) et de garde à domicile

TOURISME
BILAN DE LA SAISON D'ÉTÉ 24

CULTURE
LE FESTIVAL DES CABANES 25

FORMATION
LE CAMPUS CONNECTÉ 26
organise la première Nuit Européenne des
Chercheurs des Sources du lac d'Annecy

TOUT SAVOIR SUR La CCSLA

En cette période de fin d'année, voici un pêle-mêle de photos illustrant la vie de la collectivité au cours de l'année 2023. Un aperçu non exhaustif de quelques temps forts : événements institutionnels, animations, rencontres, ateliers et actions mises en œuvre par la CCSLA et ses partenaires... La communauté de communes vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

FÉVRIER

Signature de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du territoire pour Faverges-Seythenex et Doussard



MARS

Portes ouvertes de l'espace La Clé et apéro-réseau des entreprises du territoire



JUIN

Mise en service du stade intercommunal de foot-rugby, un terrain synthétique innovant



OCTOBRE

Sensibilisation à l'économie circulaire, un atelier animé par Solucir avec le témoignage du groupe Stäubli



SEPTEMBRE

Défilé de la biennale de la danse de Lyon
Première participation des Sources du lac d'Annecy



L'année 2023 de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

en images

MARS

Projection-débat « Faut-il jeter le recyclage ? » avec notre partenaire CITEO au cinéma de Doussard



AVRIL

Atelier « Bien vieillir chez soi, ça se prépare ! » organisé par le CIAS et SOLIHA pour les seniors



JUILLET À NOVEMBRE

Inauguration de la 8^e édition du festival des cabanes des Sources du lac d'Annecy : 14 sites, 14 équipes, 14 cabanes d'architectes



SEPTEMBRE

Café de rentrée au Campus connecté
Bienvenue aux nouveaux étudiants !



OCTOBRE

Journées France services pour faire découvrir ce nouveau service public de proximité



NOVEMBRE

2 Réunions d'informations sur le compostage partagé organisées à Faverges et à Doussard



PÔLE LUXE

L'ÉCOLE SAINT ÉLOI s'implante à Faverges



Pour fêter son arrivée sur le territoire, l'école Saint Éloi a été inaugurée le 1^{er} décembre. Cette école de bijouterie industrielle s'est installée en septembre dans un bâtiment de l'entreprise S.T. Dupont. Elle intègre ainsi le « Pôle Luxe » qui met en synergie les qualifications techniques de précision des élèves avec les besoins des entreprises du luxe à proximité, dont S.T. Dupont évidemment.

La CCSLA soutient activement l'implantation de l'école sur le territoire. En plus d'une aide de 132 000 € versée sur 4 ans, elle a joué le rôle de facilitateur, notamment pour l'hébergement des élèves sur la commune de Chevaline.

L'école Saint Éloi est une école de production. Elle répond à des commandes réelles dans le domaine de la bijouterie industrielle.



CAMPUS CONNECTÉ

La NUIT EUROPÉENNE DES CHERCHEURS

Le 29 septembre, les Sources du lac d'Annecy ont participé pour la première fois à la nuit européenne des chercheurs. Cet événement organisé par le Campus connecté en partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc, l'UNITA et Faverges-Seythenex, a permis aux habitants de découvrir le monde de la recherche en échangeant avec des scientifiques de toutes disciplines.

Le thème mis à l'honneur était « Évolution du paysage et réchauffement climatique ». Selon l'angle de vue de ses recherches, chaque invité a apporté un éclairage sur ce sujet particulièrement complexe. > Voir page 26

Balade commentée du paysage animée par Christophe LANSIGU et Romane GIRARD, deux experts du PNR du massif des Bauges.



FRANCE SERVICES

INAUGURATION de votre France services des Sources du lac d'Annecy

Le 16 novembre 2023, l'espace France services des Sources du lac d'Annecy a été inauguré par le Sous-Préfet en présence de nombreux élus du territoire et de partenaires nationaux et locaux. Tous saluent la pertinence de ce nouveau modèle de services publics. Jacques Dalex souligne ainsi : « Le numérique est un outil qui peut faciliter les démarches administratives mais le contact humain reste primordial. »

Aujourd'hui France services, c'est un espace convivial et ouvert à tous, qui permet aux habitants des sept communes d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes nationaux. C'est votre service public de proximité concernant les impôts, l'assurance maladie, l'assurance retraite, les allocations familiales, pôle emploi, les titres sécurisés, le point justice et la mutualité sociale agricole.

Depuis son ouverture à Faverges il y a un an, les deux conseillères France services ont répondu à plus de 3 300 demandes, soit 14 par jour en moyenne. Bravo à toute l'équipe des Sources du lac d'Annecy !



Le coupé de ruban par David-Anthony Delavoët, Sous-Préfet de la Haute-Savoie, entouré de Jacques Dalex, président de la CCSLA, Antoine Armand, Député, Sylviane Noël, Sénatrice, Marcel Cattaneo, Conseiller départemental, Marie-Hélène Hérou-Desbiolles, directrice des Finances publiques et Valérie Smilevitch, directrice de France services des Sources du lac d'Annecy.

Lors de cette soirée d'inauguration, Michel Coutin, alors encore Maire de Doussard pour 24h, a passé le relais à Marielle Juilien, la nouvelle Maire élue le 12 novembre. Suite aux élections municipales de Doussard, la composition du conseil communautaire a évolué. **Pour découvrir les nouveaux élus de la CCSLA, scannez le code.**

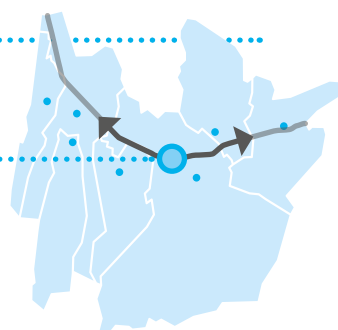


ÉQUIPEMENT

Le projet de CENTRE DE SECOURS intercommunal

Le 24 octobre dernier, Martial Saddier, Président du SDIS* et du conseil départemental de la Haute-Savoie, est venu présenter aux élus les grandes lignes du projet de centre de secours intercommunal. Dans le cadre de la mise en œuvre du SDACR** arrêté en mai 2023, le SDIS* prévoit la construction d'un centre de secours unique qui regroupera les effectifs des deux casernes actuelles de Faverges et de Doussard en raison de leur état de vétusté. La localisation retenue est le site des « Boucheroz », à l'entrée ouest de Faverges, en raison de son accessibilité et de sa position centrale au sein des Sources du lac d'Annecy.

Les Boucheroz, un site accessible et central à l'échelle du territoire



D'après les premières analyses, cette future caserne devra être dimensionnée pour assurer 1 500 interventions par an, accueillir entre 80 et 100 sapeurs-pompiers volontaires et professionnels et 13 véhicules d'incendie et de secours. Il s'agit d'un investissement conséquent du département sur notre territoire. Cette opération est jugée prioritaire pour conforter le maillage territorial et maintenir une réponse de sécurité civile de qualité.

*SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

LOI APER

La production d'ÉNERGIES RENOUVELABLES accélère

La loi du 10 mars 2023, dite loi APER, est relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Elle entend faciliter le déploiement des installations utilisant l'énergie solaire, l'hydroélectricité, le chauffage bois ou les systèmes de pompe à chaleur comme la géothermie.

L'objectif est d'identifier les secteurs où les projets de production d'énergies renouvelables doivent être encouragés. Ces « zones d'accélération » pourront bénéficier d'une simplification des démarches administratives et d'un bonus forfaitaire lors de la revente d'énergie.

La méthode :

- L'état a mis à disposition l'ensemble des données cartographiques à sa connaissance sur le sujet.
- La CCSLA a compilé et complété ces données avec l'aide des sept communes du territoire.
- Les documents cartographiques sont soumis à concertation auprès du public.
- Les communes devront ensuite délibérer sur des secteurs d'accélération pour leur territoire.



En cours

En 2024

Ce travail coordonné entre l'État et les collectivités locales permettra d'évaluer les capacités de chaque territoire à participer aux objectifs nationaux de transition énergétique.

DOSSIER Logement & Habitat

sur le territoire des Sources du lac d'Annecy

Sur le territoire des Sources du lac d'Annecy, comme ailleurs, la production de logements est freinée par une conjoncture peu favorable. Les coûts du foncier et ceux de la construction sont en hausse alors que les capacités d'acquisition des ménages sont amoindries par les taux immobiliers et l'inflation. Le secteur du BTP est également entravé par des difficultés de recrutement.

L'enjeu pour les collectivités territoriales, CCSLA et communes, est de définir une politique de logement et de l'habitat qui s'appuie sur des mesures innovantes et audacieuses en adéquation avec les besoins spécifiques de la population des Sources du lac d'Annecy.

C'est le cas des réflexions conduites sur les deux villes principales, Faverges et Doussard dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de la démarche Petites Villes de Demain (PVD).

Le PLH Le Programme Local de l'Habitat

La communauté de communes a adopté, le 20 octobre 2016, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui vaut également Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2016-2022. L'évaluation de ce programme, nécessaire au bout de six ans, est engagée depuis fin 2022. Le bureau Études Actions a été choisi pour cette mission. Sa méthode : évaluer les **6 objectifs stratégiques et les 13 actions du PLH** sur la base d'indicateurs quantitatifs mais aussi d'apports qualitatifs issus du travail avec les élus, les opérateurs et les partenaires associés à la démarche. Découvrez les premières pistes d'actions envisagées pour la suite.

Le PLUi

Les 4 axes du volet Habitat du PLUi

- **Permettre un développement urbain maîtrisé** en favorisant le pôle principal de Faverges et la polarité nord Doussard-Lathuile
- **Privilégier le tissu bâti existant** pour répondre aux besoins en créant de nouveaux logements
- **Faciliter l'accès au logement pour tous** (famille, jeunes, seniors, parents isolés quelques soit leurs revenus)
- **Respecter les caractéristiques paysagères** et les modes d'habiter locaux

Le PLH

Les 6 orientations stratégiques du PLH

- Développer une offre d'habitat attractive et diversifiée
- Maîtriser et mobiliser le foncier
- Agir sur le parc public (les logements sociaux)
- Agir sur le parc des logements privés
- Développer des catégories de logements spécifiques
- Initier une gouvernance et une animation intercommunales

L'évaluation du PLH (en cours)

Pistes d'actions identifiées à ce stade

- Repréciser la règle à la parcelle
- Créer des petits logements pour répondre aux besoins des seniors, des jeunes, des saisonniers...
- Développer l'accession sociale, notamment en BRS*
- Mobiliser du foncier public pour le logement
- Élaborer un plan d'action foncière
- Communiquer sur l'accessibilité aux logements sociaux, notamment auprès des employeurs
- Suivre l'attractivité des résidences anciennes non réhabilitées du parc des logements sociaux
- Poursuivre l'OPAH* intercommunale
- Créer une résidence meublée « mobilité »
- Augmenter l'offre en hébergement d'urgence
- Évaluer la sous-occupation des grands logements occupés par des seniors
- Mettre en place un observatoire et un suivi annuel par un comité de pilotage

Les Lys du Privilège à Faverges, un exemple de mixité sociale avec 9 logements sociaux intégrés dans cette opération de 27 logements.



La Grange, 10 logements en cours de construction à Lathuile. Un projet qui mobilise le Bail Réel Solidaire dit BRS*.



Le Domaine de Bellanse à Doussard, un programme vertueux qui comprend 35% de logements sociaux sur les 64 logements créés.



Habitat individuel, intermédiaire



et collectif



Une piste d'action Repréciser la règle à la parcelle

L'évaluation du PLH montre que la moitié des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) reste inactive. Certaines présentent une capacité en logement trop faible pour intéresser des opérateurs, d'autres font apparaître un décalage entre les projets présentés par les promoteurs et les attentes des collectivités concernant la forme urbaine et la densité de logements. Il est donc nécessaire de mieux définir les règles de construction à l'échelle parcellaire et revoir les OAP afin de mieux les adapter au contexte local et aux besoins du territoire. Deux pistes de travail sont proposées : créer des OAP « densification » et réaliser un « guide du bien construire ».

À noter, cette démarche est d'ores et déjà en cours puisque plusieurs OAP sont rendues plus opérationnelles dans le cadre de la **modification du PLUi** (procédure en cours). D'autres OAP ont également été proposées afin de mettre en œuvre le programme **Petites Villes de Demain (PVD*)**.

ZOOM SUR Les logements sociaux

Depuis 6 ans, **139 logements sociaux** ont été agréés sur le territoire. Les efforts se sont concentrés sur Doussard avec 124 logements sociaux créés ou programmés au sein d'opérations comme l'Écrin village, rue des Bauges, ou le Domaine de Bellanse, route de la Poudrière.

Dans le cadre du PLH, la CCSLA soutient la création de logements sociaux grâce à une **aide spécifique de 2000 à 3000€ par logement**. Depuis 2016, cette prime a permis de financer 92 logements grâce à un budget total de 230 000 € alloué par la communauté de communes.

Logement et Habitat

Définitions

Le logement est le lieu d'habitation d'une ou plusieurs personnes. Il peut s'agir d'une résidence principale ou secondaire ou encore d'un logement temporaire d'urgence.

L'habitat correspond aux modes d'occupation de l'espace et peut prendre plusieurs formes : bâti individuel, collectif ou intermédiaire...

Quelques chiffres

8990 logements recensés sur les Sources du lac d'Annecy en 2023.

331 logements créés ou commencés depuis 6 ans dans le cadre du PLH (source SITADEL 2017-2022) :

- **178** sur Faverges-Seythenex
- **80** sur Doussard
- **73** sur les 5 autres communes

* Pour en savoir plus sur...

L'OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat > Voir p.10

L'ORT : Opération de Revitalisation du Territoire > Voir p.11

Le BRS : Bail Réel Solidaire, un nouveau dispositif pour une accession à la propriété plus abordable. Le projet La Grange en construction à Lathuile l'utilise (*simulation en haut de page*), tout comme le projet de la clinique Berger à Faverges > Voir p.12

PVD : Petites Villes de Demain > Voir p.13

Qui peut accéder à un logement social ?

Les logements sociaux sont des logements à loyers modérés accessibles sous conditions de revenus. C'est le mode de financement utilisé à la construction qui les définit. Par exemple, les logements PLS (Prêt Locatif Social) sont accessibles à une famille ayant 2 enfants et des revenus annuels inférieurs à 53 000 €. C'est le cas notamment du Domaine de Bellanse à Verthier. > Voir photo en haut de page

Pour information et demande en ligne : www.demande-logement-social.gouv.fr

L'OPAH L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Depuis août 2020, la communauté de communes a mis en place une OPAH sur les Sources du lac d'Annecy en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). La première phase 2020-2023 se termine mais une prorogation est prévue pour 2024-2025. L'objectif de cette opération est d'accompagner techniquement et financièrement les travaux en faveur de la rénovation énergétique des logements anciens, la remise en location de logements vacants et l'adaptation pour le maintien à domicile. Un appui est également proposé aux copropriétés sur leurs projets de rénovation et/ou d'amélioration de leur organisation juridique.

Le cabinet Urbanis est mandaté par la CCSLA pour accompagner les propriétaires occupants (sous conditions de revenus), les propriétaires bailleurs (qui proposent un logement à la location) et les copropriétés. Ce service GRATUIT comprend une visite du logement, des conseils pour définir un programme de travaux adaptés, le suivi administratif et la réalisation des démarches auprès des financeurs.

Pour contacter Urbanis

Par téléphone au **04 79 33 21 26**
Par mail : **opahccsla@urbanis.fr**
Du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-16h
Le vendredi 9h-12h

Pour télécharger le guide

Scannez
le code



Bilan 2020-2023 en chiffres

298 ménages reçus et informés

107 logements visités

2.2 M€ de travaux engagés

892 000 € de subventions obtenues de l'ANAH*, de la CCSLA, du département et des caisses de retraites

51 logements améliorés

- **33** pour la rénovation énergétique
- **15** pour l'adaptation du logement au maintien à domicile
- **10** pour la mise en location
- **1** copropriété de 16 logements

577 MWh de gain énergétique cumulé, soit la consommation énergétique annuelle de 123 ménages

183 TqCO2/an économisée, ce qui équivaut à l'émission annuelle de 109 voitures sur 840 000 km

* Agence Nationale de l'Habitat

HSRE Haute-Savoie Rénovation Énergétique

En partenariat avec le département de la Haute-Savoie, la CCSLA a mis en place un service d'accompagnement à la rénovation énergétique depuis 2021. Ce service est ouvert à tous les propriétaires du territoire sans condition de revenus. Il suffit de prendre rendez-vous lors des deux permanences par mois proposées par l'ASDER.

- **Conseil gratuit et indépendant** sur votre projet de rénovation et d'économie d'énergie.
- **Aiguillage vers les aides financières** auxquelles vous pouvez prétendre et informations sur les démarches à engager.

Depuis 2021, l'ASDER a répondu à plus de **700 demandes**, dont **125 conseils personnalisés** lors de leurs permanences à la CCSLA.

Pour prendre RDV avec un conseiller de l'ASDER

Contactez le **04 56 19 19 19** du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h



Les outils pour rénover un logement sur les Sources du lac d'Annecy



L'ORT L'Opération de Revitalisation du Territoire

Le territoire des Sources du lac d'Annecy s'est engagé dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) depuis le 28 février 2023 lors de la signature de la convention-cadre Petites Villes de Demain. En effet, cette convention vaut également ORT pour les communes de Doussard et de Faverges-Seythenex. Ses objectifs sont :

- Revitaliser les centres-bourgs,
- Rénover les logements anciens,
- Lutter contre la vacance et l'habitat indigne.

L'ORT est créatrice de droits et permet de mobiliser de nombreux outils. Trois exemples vous sont présentés :

- **Le dispositif Denormandie** qui s'applique à **l'ensemble du territoire des deux communes**.
- **Le dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et la vente d'immeuble à rénover (VIR)** qui s'appliquent au sein des **périmètres ORT**.

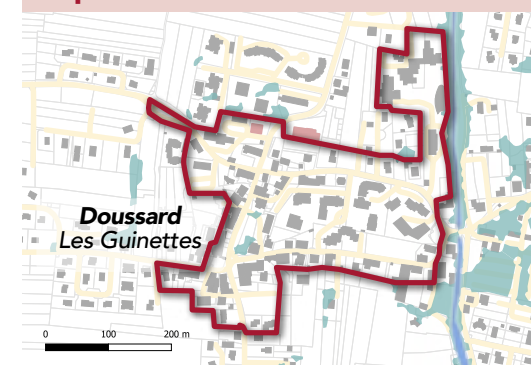
Le dispositif Denormandie

L'objectif de ce dispositif est de soutenir l'investissement pour rénover et louer des logements anciens.

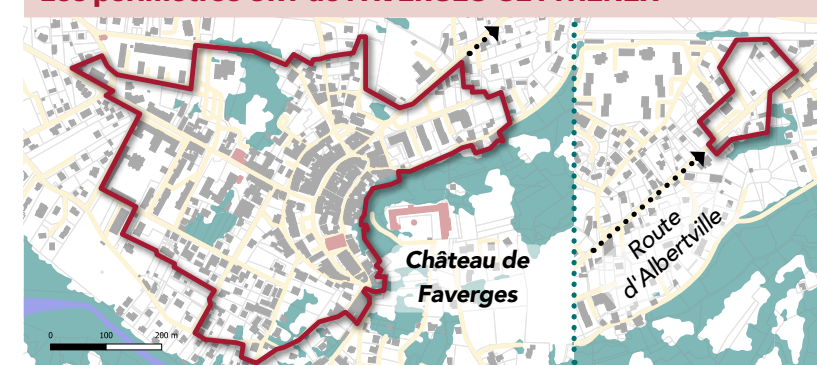
Le dispositif Denormandie s'adresse aux particuliers désirant acquérir un bien ou souhaitant réaliser des travaux d'amélioration d'un logement afin de le mettre en location longue durée. L'aide fiscale consiste en une réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération. Son montant dépend de la durée de location du bien à un loyer plafonné. Ainsi, la réduction d'impôt sera de 12% du montant de l'opération pour 6 ans de location, 18% pour 9 ans et 21% pour 12 ans.

Exemple : Pour l'achat d'un bien de 150 000 € avec 50 000 € de travaux, l'aide s'élèvera à 21% du total de l'opération si le propriétaire s'engage sur une location de 12 ans, soit 42 000 € à raison de 3 500 € de déduction d'impôt par an.

Le périmètre ORT de Doussard



Les périmètres ORT de FAVERGES-SEYTHENEX



Le DIIF & le VIR

Le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière et la Vente d'Immeuble à Rénover

L'objectif de ces deux dispositifs est d'inciter à la rénovation d'immeubles entiers dégradés en vue de la mise en location des logements ou de leur vente en accession sociale.

Dans les deux cas, les opérateurs publics ou privés acquéreurs d'un immeuble entier bénéficient des subventions de l'ANAH* pour réaliser les travaux de rénovation. Les conditions sont différentes selon le dispositif mis en place.

Dans le cadre du DIIF, les logements doivent être mis en location pour une durée minimale en respectant un plafond de loyer et de ressources.

Dans le cadre du VIR, l'opérateur peut vendre les logements avant leur rénovation à condition d'avoir établi un programme de travaux. Le bénéficiaire final achète un des logements à un prix minoré du montant de la subvention pour l'occuper en accession sociale ou le mettre en location à un loyer plafonné.

Appel à projets multisites

Opérations de réhabilitation

- 1 **Bâtiment administratif**
Petits logements au-dessus du bureau de Poste
- 2 **Rue Nicolas Blanc**
Petits logements dans un bâtiment patrimonial

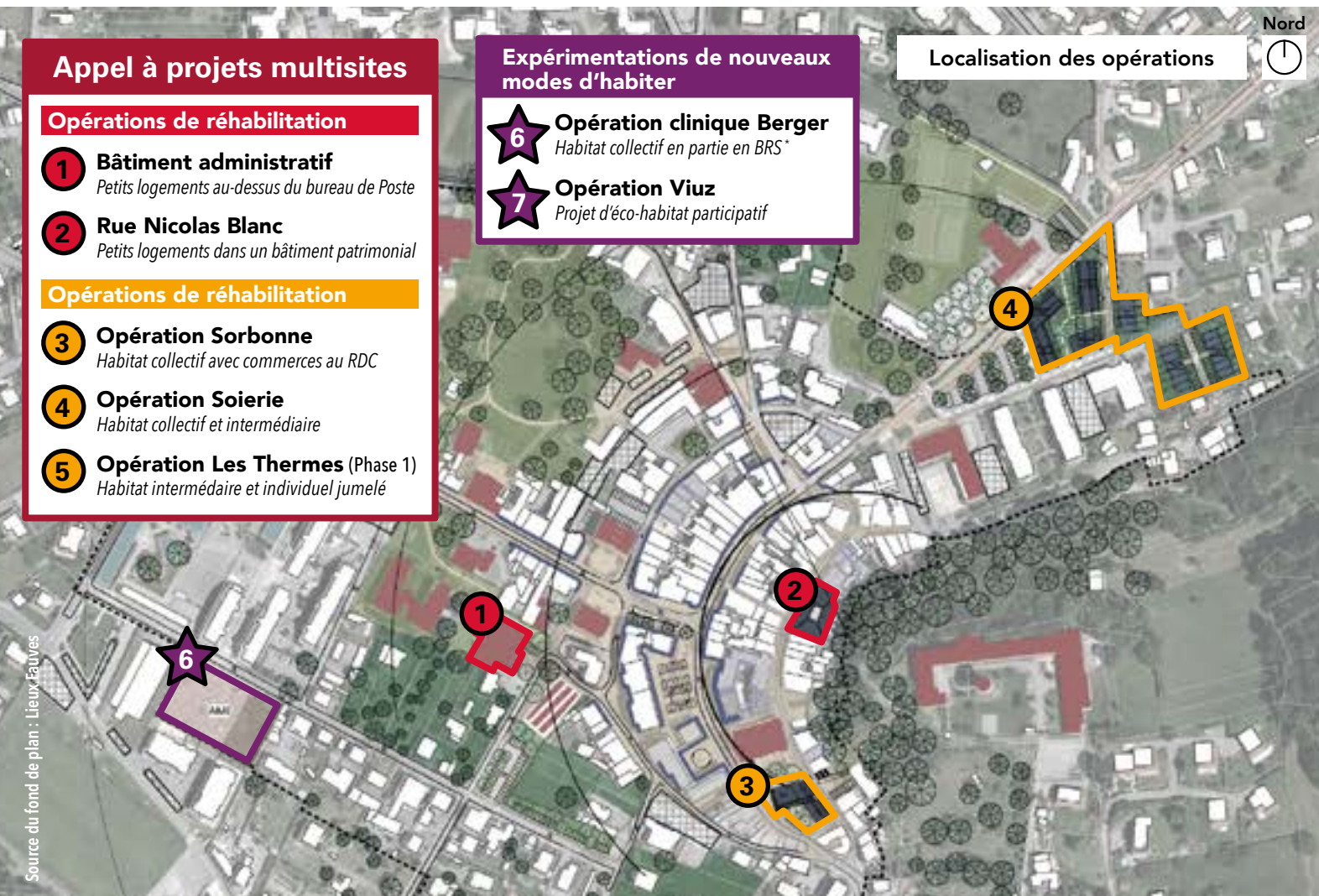
Opérations de réhabilitation

- 3 **Opération Sorbonne**
Habitat collectif avec commerces au RDC
- 4 **Opération Soierie**
Habitat collectif et intermédiaire
- 5 **Opération Les Thermes (Phase 1)**
Habitat intermédiaire et individuel jumelé

Expérimentations de nouveaux modes d'habiter

- 6 **Opération clinique Berger**
Habitat collectif en partie en BRS*
- 7 **Opération Viuz**
Projet d'éco-habitat participatif

Localisation des opérations



Source du fond de plan : Lieux-Faverges



* Le Bail Réel Solidaire, c'est quoi ?

Le **Bail Réel Solidaire** ou **BRS** est un nouveau dispositif qui permet de dissocier le foncier du bâti afin de faire baisser le prix des logements. Il rend ainsi l'accession à la propriété plus abordable.

Les conditions : il ne concerne que l'achat de résidence principale et l'acquéreur doit respecter les plafonds de revenus du Prêt Social Location-Accession (PSLA).

Prix d'achat plafonné et réduit de 15 à 30% par rapport au prix du marché



TVA à taux réduit (si logement neuf)



Prix d'achat réduit de 25 à 40% par rapport au prix du marché



Un des enjeux identifiés dans le cadre de Petites Villes de Demain est d'améliorer l'attractivité et le cadre de vie du centre-ville de Faverges-Seythenex. Il s'agit notamment de « diversifier l'offre de logements pour favoriser la mixité sociale, l'installation de jeunes, l'habitat inclusif et intergénérationnel » (orientation 2.2 du programme PVD).

Pour répondre à cet enjeu, la commune lance plusieurs opérations immobilières de logements sur des terrains dont elle a la maîtrise foncière. Ces opérations pilotes, innovantes et audacieuses, ont pour objectif de répondre à des besoins en logements spécifiques qui font actuellement défaut à l'échelle de l'ensemble du territoire. Il devient en effet crucial de compléter l'offre actuelle pour pouvoir répondre aux besoins différents qui composent

le parcours d'habitat de chacun : petits logements pour les jeunes et les seniors, plus grands pour les familles, logements locatifs sociaux ou privés, résidences mobilité pour les nouveaux arrivants, accession à la propriété pour des revenus modestes et intermédiaires, etc. Ceci se traduit par des formes diversifiées d'habitat, de l'immeuble collectif à la maison individuelle.

Que ce soit en réhabilitation ou en construction neuve, les sites proposés permettent la densification du tissu bâti existant ou la reconstruction d'anciennes friches urbaines.

Reconstruire la ville sur la ville pour créer des logements diversifiés, abordables et de qualité, c'est l'ambition de la politique engagée sur le centre-ville de Faverges.

L'appel à projets multisites

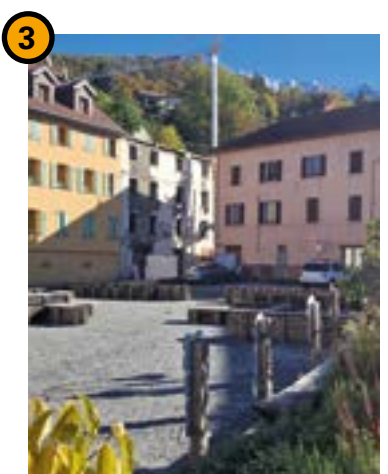
En octobre dernier, la commune de Faverges-Seythenex a lancé un appel à projets sur **5 sites stratégiques** :

- **2 opérations de réhabilitation** : Réhabilitation du bâtiment administratif rue Asghil Favre (1) et d'un bâtiment ancien rue Nicolas Blanc (2)
- **3 opérations de construction neuve** : reconstruction d'une partie de la place de la Sorbonne (3), nouvelles constructions en face de la Soierie (4) et opération Les Thermes située route d'Albertville (5)

Les équipes d'opérateurs retenues devront proposer un programme immobilier global qui réponde aux exigences de la collectivité : logements de qualité, mixité sociale, petits logements locatifs de courte durée pour les jeunes et les nouveaux arrivants, habitat collectif, intermédiaire et individuel. L'objectif de cette procédure est d'équilibrer les cinq opérations dans leur ensemble, en intégrant des projets complexes moins rentables et donc moins attractifs pour les promoteurs.

L'opération clinique Berger

Ce projet situé sur les terrains de l'ancienne clinique Berger est une **opération pilote labellisée** qui expérimente de nouveaux modes de production pour des logements de qualité. Une partie des appartements sera accessible via le **Bail Réel Solidaire***. La mise en place d'un circuit court « bois local » et la création d'un espace mutualisé sont également à l'étude.



L'opération Viuz

Depuis plus d'un an, la commune soutient l'émergence d'un **projet d'éco-habitat partagé** sur un terrain situé à Viuz. Six ateliers ont été organisés pour mobiliser des participants et réfléchir ensemble au projet. Six foyers se sont déjà lancés dans l'aventure mais le groupe est encore ouvert !

Si vous êtes intéressés, contactez Cap Habitat Coopératif : simonsharps@caphabitatcoopératif.fr

Les zones d'activités économiques des viviers pour l'emploi sur notre territoire



ZAE des Boucheroz, une zone à dominante commerciale



ZAE du Bout du Lac où le secteur de la construction est bien représenté



ZAE de Viuz-Cudray avec l'entreprise Stäubli

70 ha
de ZAE

210
entreprises

2327
emplois

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Zones d'Activités Économiques (ZAE) font partie des compétences obligatoires confiées par les communes à la CCSLA. Elle a en charge la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activités des Sources du lac d'Annecy. À chacune sa vocation : commerciale, artisanale, industrielle, tertiaire ou touristique.

Les ZAE accueillent 210 entreprises et emploient 2327 personnes, soit **46% des emplois du territoire**. Elles relèvent donc d'une importance stratégique.

Le service « développement économique » de la CCSLA est un interlocuteur privilégié pour les entreprises. Dans le cadre de l'animation du réseau des zones d'activités, une rencontre a été organisée dernièrement sur la ZAE du Rosay à Saint-Ferréol. Elle a permis un échange à la fois convivial et constructif entre élus et entrepreneurs.

La CCSLA œuvre également pour améliorer la visibilité des entreprises : signalétique des ZAE, **annuaire des entreprises** (sur le site internet de la CCSLA) et **page linkedin**.

Service développement économique

04 50 44 77 88

economie@cc-sources-lac-annecy.com

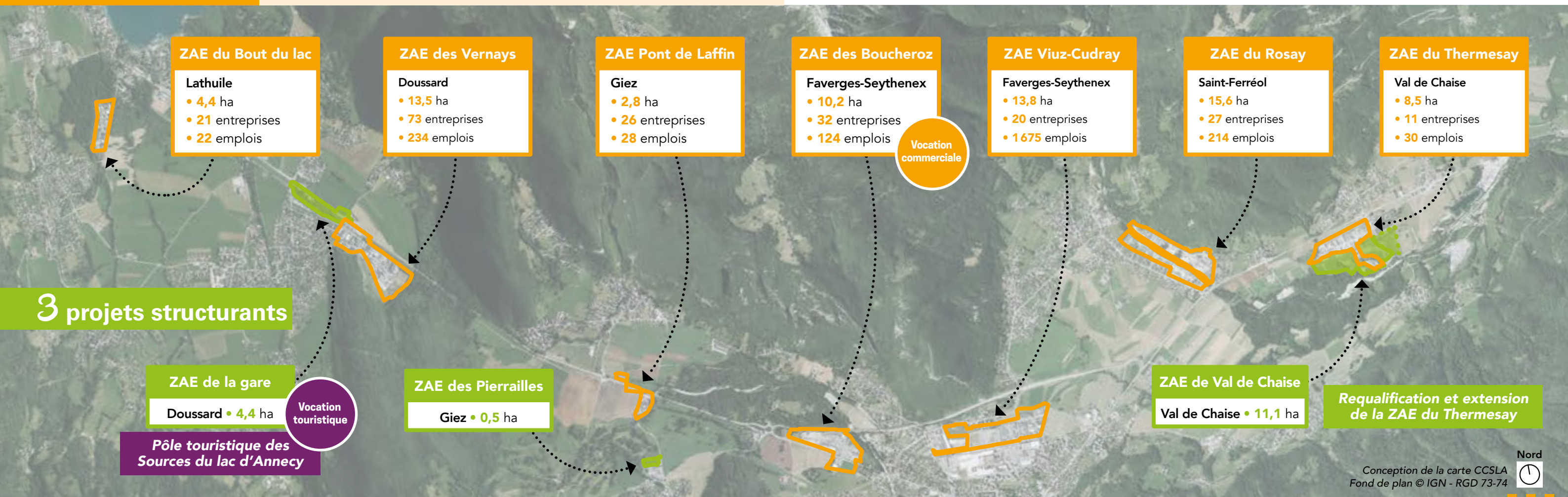


Rencontre avec les entreprises de la ZAE du Rosay organisée par la CCSLA le 26 octobre et accueillie par « Douches Meyer & Fils ».



7 zones existantes

Carte d'identité des ZAE



Conception de la carte CCSLA
Fond de plan © IGN - RGD 73-74



3 projets structurants

pour l'avenir économique de notre territoire



Le pôle touristique des Sources du lac d'Annecy

📍 Doussard



Objectifs

- Créer une **plateforme touristique innovante** qui regroupera informations, services et activités. Elle offrira aux visiteurs un aperçu complet de l'offre du territoire et de ses spécificités.
- Requalifier la friche de la zone de la gare.
- Valoriser cet espace « porte d'entrée » comme une vitrine des Sources du lac d'Annecy.
- Être un lieu de départ vers les activités afin de faciliter les déplacements sur le territoire.

État d'avancement et prochaines étapes

- Consultation en cours pour recruter l'aménageur qui sera chargé de mettre en œuvre le programme et de garantir l'équilibre financier de l'opération.
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier un prestataire privé qui proposera un projet cohérent avec la vocation du site (sur la thématique de l'« outdoor » par exemple).

ZAE des Pierrailles

📍 Giez



Objectifs

- Aménager une petite zone d'environ 5000 m² en extension d'un secteur d'activités existantes.
- Expérimenter la mise à disposition des terrains via le **bail à construction***
- Respecter la qualité du site (entrée de village, proximité du golf, boisements...) dans les choix d'aménagement et la typologie des bâtiments.

État d'avancement et prochaines étapes

- Acquisition du foncier par la CCSLA en 2023.
- Lancement des études techniques début 2024 pour viabiliser les terrains avant leur commercialisation.

* **Bail à construction** : La collectivité reste propriétaire des terrains, ce qui permet de maintenir leur vocation économique et éviter les spéculations foncières.

ZAE de Val de Chaise

📍 Val de Chaise - Lieu-dit du Thermesay



ZAE du Thermesay actuelle et site du projet d'extension

Objectifs

- Requalifier la zone actuelle du Thermesay et aménager une nouvelle ZAE* en extension.
- Pouvoir accueillir de nouvelles entreprises, notamment celles qui recherchent des grands tènements, afin de conforter et de diversifier le tissu économique local.
- Composer avec le site dans un périmètre élargi en préservant le cadre agricole et naturel, support d'activités touristiques.
- Viser l'excellence environnementale en portant une attention particulière aux sensibilités écologiques du site : haies bocagères, forêt alluviale de la Chaise, gestion de l'eau, habitats naturels et biodiversité...

État d'avancement et prochaines étapes

- Bilan de la concertation préalable sur le projet de création de ZAC* qui a été mise en place entre juillet et novembre 2023.
- Avis des services de l'État attendus pour 2024.
- Suite des procédures d'urbanisme.
- Lancement des phases opérationnelles de requalification et d'aménagement.

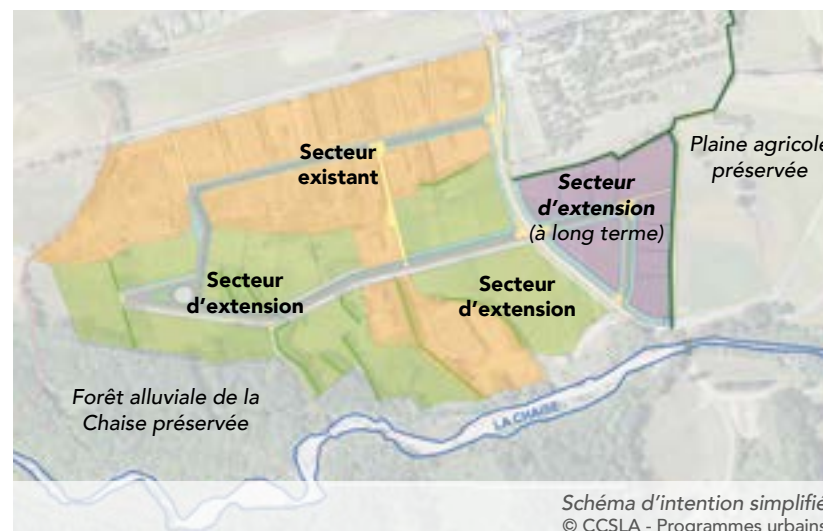


Schéma d'intention simplifié © CCSLA - Programmes urbains

* **ZAE** : Zone d'activités économiques
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

A l'échelle des Sources du lac d'Annecy, le site de Val de Chaise correspond au dernier secteur où la création d'une ZAE est possible sur une surface conséquente. Ce projet relève donc d'un enjeu fort à l'échelle du territoire. Les élus mettent la priorité à la création d'emplois en souhaitant accueillir de nouvelles entreprises attractives et porteuses d'avenir. Les choix d'aménagement retenus traduisent leur volonté d'optimiser la consommation de ces nouveaux espaces en recherchant le meilleur ratio entre nombre d'emplois créés et surface utilisée. En parallèle, la réflexion de requalification et de densification menée sur la partie existante de la zone du Thermesay annonce le besoin qui s'imposera à court terme sur l'ensemble des autres zones d'activités du territoire.

Repenser les zones d'activités économiques dans leur emprise existante sera le défi de demain.

Une ambition d'excellence environnementale

Les études menées depuis plusieurs années sur ce secteur ont permis d'analyser l'ensemble des aspects environnementaux à prendre en compte : eau, biodiversité, paysage, activités agricoles, risques naturels, qualité de l'air, etc.

La doctrine nationale ERC (Éviter, Réduire, Compenser) a été mise en œuvre afin de minimiser l'impact environnemental des futurs aménagements. A titre d'exemple, deux mesures ont été retenues par les élus de la CCSLA en application du principe d'évitement :

- **Déclassement d'environ 2 ha de surfaces agricoles** situées à l'est du projet initial afin de préserver les franges agricoles le long de la route d'Ombre Dessous et maintenir ainsi les vues paysagères qui font l'identité du site.
- **Retrait d'une surface de 2,6 ha de forêt alluviale** au sud du projet initial. Cette mesure d'évitement permettra entre autres de préserver l'habitat naturel du Pic mar (*Dendrocygnes medius* pour les spécialistes), une espèce protégée recensée à proximité du site.

Photo du Pic mar
© Solenn Chaudet, bureau d'études EODD



Travaux de la plaine des Bossons

La restauration d'une rivière vivante et sécurisée

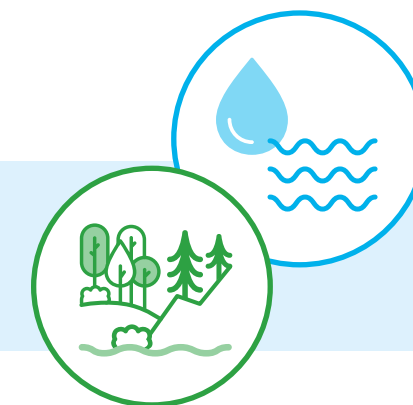


Photo aérienne des travaux en cours sur la Chaise en septembre 2022 © Alexandre Havard

Les travaux en bref

- 5 seuils effacés ou reconfigurés
- Sur 900 m. de long et 40 à 60 m. de large
- Environ 70 000 m³ de terrassement
- 760 m. de berges végétalisées grâce à 5 000 plants dont 50 % ont été collectés sur le territoire
- Automatisation des vannes de la prise d'eau du biel
- Mesures environnementales : 2 mares, 2 niches pierreuses, 4 refuges pour le muscardin, 7 nichoirs pour les chauve-souris et 7 pour les oiseaux.

Ces travaux ont été réalisés par la CCSLA, dans le cadre de sa **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). En parallèle, la commune de Saint-Ferréol a décidé d'automatiser la prise d'eau du biel, afin de moderniser cet équipement et de faciliter sa gestion en évitant toute intervention humaine en situation de crues.

Le montant de l'opération s'élève à **1 940 000 € HT**. Ce coût est subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau ainsi que par le Département de la Haute-Savoie selon la répartition suivante : 50 % de l'Agence de l'eau, 30 % du Conseil Départemental.

Martial Saddier, Président du Conseil Départemental, est venu saluer l'exemplarité de ce projet de restauration dans le cadre de la journée mondiale de l'eau.

Martial Saddier, entouré des élus du territoire, devant la Chaise en cours de restauration lors de sa visite le 23 mars 2023.



Depuis le printemps 2022, la Chaise fait l'objet d'importants travaux dans la plaine des Bossons sur la commune de Saint-Ferréol, plus exactement entre la prise d'eau du biel et le pont des Bossons.

Objectifs des travaux

Ces travaux consistent à remettre le cours d'eau dans un état proche de son fonctionnement naturel. En effet, la configuration du lit de la Chaise a été fortement modifiée dans les dernières décennies, notamment par le glissement de terrain du Champey en 1995. Près de 100 000 m³ de matériaux s'étaient alors déversés dans le lit de la rivière, modifiant notablement son fonctionnement hydrologique et la morphologie de la plaine des Bossons. Cet historique engendrait plusieurs problématiques qu'il devenait urgent de résoudre.

Ces travaux répondent à 3 objectifs prioritaires : la prévention du risque d'inondation lors des crues, le rétablissement des continuités écologiques le long de la rivière et la gestion des assecs en période sèche. C'est pour cela que l'on parle de restauration fonctionnelle et écologique de la rivière.

Concrètement, le lit de la Chaise a été élargi, deux seuils ont été reconfigurés et trois ont été effacés pour rétablir la continuité écologique de la rivière au sens large (écoulement de l'eau, transit des sédiments et circulation des poissons).



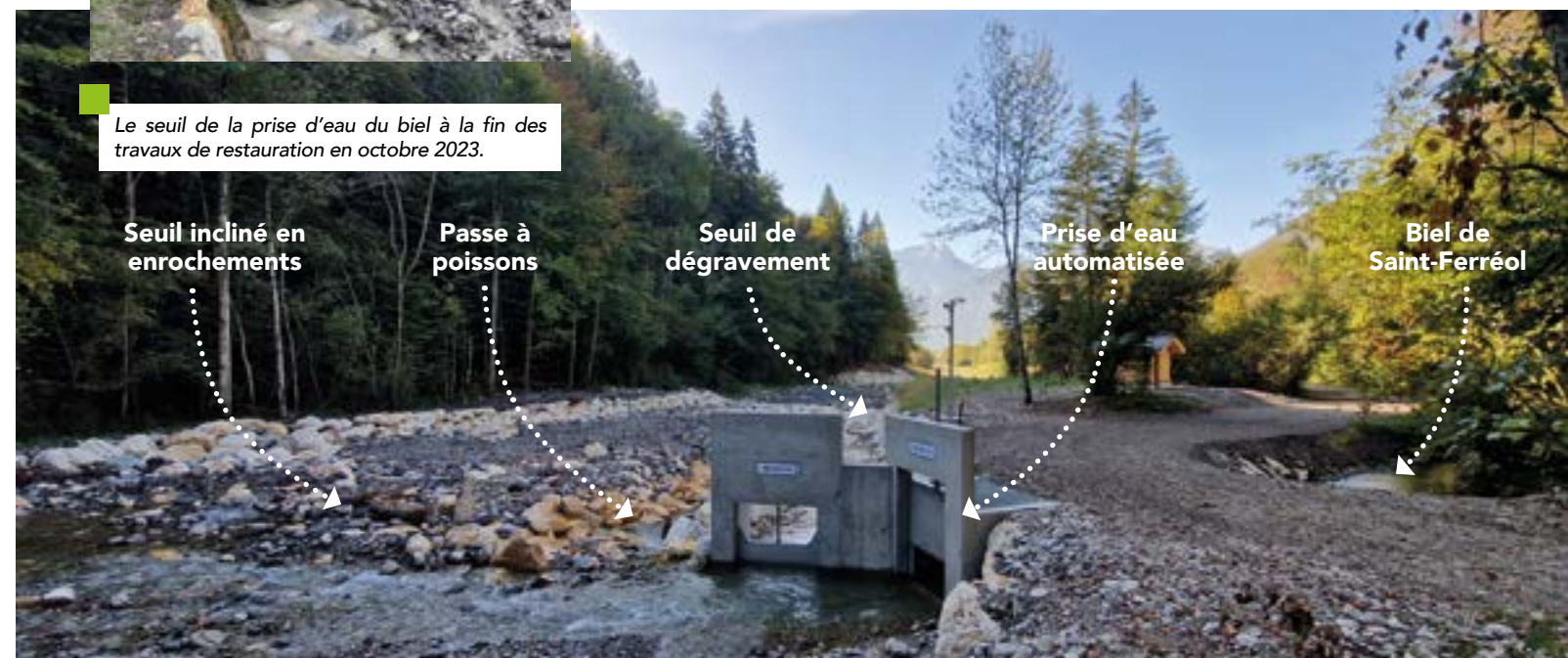
La gestion des crues

La priorité est d'assurer la sécurité des biens et des personnes en cas de crues torrentielles. Cet enjeu est d'autant plus important que le glissement de terrain du Champey s'est réactivé depuis 2020. Si ce phénomène devait se reproduire, la Chaise est aujourd'hui en capacité d'évacuer naturellement un volume important de matériaux afin d'éviter la création d'un barrage et l'inondation du village de Saint-Ferréol. C'est dans cet objectif que son lit a été reconfiguré. Il atteint 40 à 60 mètres de large par endroit. Le tracé sinueux de la rivière a également été rétabli car il permet de ralentir le débit de la Chaise et de réduire le risque d'inondation en aval. Grâce à l'automatisation de la prise d'eau, le débit est géré dans le biel de manière à éviter des débordements au cœur du village.

Le seuil et la prise d'eau du biel de Saint-Ferréol, des ouvrages en mauvais état avant les travaux.



Le seuil de la prise d'eau du biel à la fin des travaux de restauration en octobre 2023.



La gestion des assecs

A contrario, en période sèche, lorsqu'il y a peu d'eau dans la rivière, un niveau d'eau suffisant doit être maintenu dans le biel car il est le lieu de vie d'une truite fario de souche autochtone. En parallèle, un débit minimum est préservé dans la Chaise. Dans un contexte où le sujet de l'eau devient prégnant, ces travaux anticipent les effets du changement climatique.

Les continuités écologiques

Tout comme l'eau et les sédiments, les poissons ont besoin de circuler dans la rivière, notamment pour la remonter en période de reproduction. Pour cela, une passe à poisson a été aménagée au niveau du seuil de la prise d'eau. D'autres mesures ont également permis d'améliorer les continuités écologiques le long de la Chaise (niches pierreuses, mares, plantations des berges).

Dans la plaine des bossons, les travaux sont terminés depuis octobre. Mais la restauration de la Chaise se poursuivra plus en aval sur la commune de Val de Chaise, entre le pont du Chénay et le pont d'Ombre. Le lancement des études est programmé pour 2024.

Tri à la source des biodéchets

La communauté de communes vous propose des solutions pour le mettre en place



Gros plan sur le compostage partagé

Le volet « tri à la source des biodéchets » de la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire », dite loi AGECE, rentrera en application à partir du 1^{er} janvier 2024. Les **biodéchets** correspondent aux déchets organiques biodégradables, principalement constitués des restes alimentaires et de cuisine pour un foyer en appartement. Le **tri à la source** signifie que chaque foyer doit les séparer du reste de ses déchets ménagers.

L'objectif est de réduire nos ordures ménagères résiduelles incinérées. En effet, les biodéchets représentent environ **30% de notre poubelle**, soit **70 kg par habitant et par an** sur notre territoire. Sachant qu'ils sont composés de 80% d'eau, les collecter, les transporter et les incinérer correspond à un gâchis d'énergie. Les composter au plus proche de chaque foyer, c'est économiser cette énergie tout en valorisant le compost produit. Il peut être utilisé dans des espaces verts, des jardinières ou des cultures potagères ou ornementales en bacs. Les biodéchets serviront ainsi à produire des légumes, des fruits ou à rendre notre cadre de vie plus agréable. On a tous à y gagner !

Pour atteindre ensemble cet objectif, la CCSLA propose 3 solutions.

Pour les foyers disposant d'un jardin

> Le compostage individuel

Depuis plusieurs années déjà, la CCSLA propose des composteurs individuels au prix réduit de 23€. Vous pouvez le commander sur le site internet en **scannant le code**.

Vous pouvez évidemment acheter un composteur ailleurs ou en fabriquer un. Autre solution : adopter des poules qui transformeront vos biodéchets en œufs !



Dans les cas où le compostage n'est pas possible à proximité

> La collecte pour exportation et valorisation

La collecte des biodéchets est déjà en place pour 3 entreprises du territoire. Tri-Vallées collecte leurs biodéchets pour alimenter le site de méthanisation de Tournon. Son extension aux particuliers est en expérimentation. Des dispositifs « Comp'Hot » sont également testés sur Faverges et Doussard. Si les tests sont

Le tri à la source des biodéchets, c'est l'affaire de tous

Les trois niveaux de responsabilité :

L'État met en place la Loi AGECE qui s'impose au niveau national.

La CCSLA propose des solutions de valorisation des biodéchets adaptées au contexte territorial en tant que collectivité responsable de la gestion des déchets sur les Sources du lac d'Annecy.

Nous tous, en temps que citoyens, devons trier à la source nos biodéchets et mettre en place une solution adaptée à notre foyer.

Il est de la responsabilité de tous d'agir à son niveau. Alors à nous de jouer !

Pour les foyers n'ayant pas de jardin

> Le compostage partagé

La CCSLA vous accompagne pour créer votre site de compostage partagé. Ce dispositif a été présenté lors de deux réunions d'informations en novembre. Il est destiné plus particulièrement aux habitants d'immeubles ou de copropriétés qui disposent d'un espace extérieur suffisant pour installer trois bacs de compostage. Il peut aussi être envisagé à l'échelle d'un quartier ou d'un cœur de village. Dans tous les cas, la faisabilité du site devra être confirmée par un diagnostic réalisé par la CCSLA.

Les

Transport, coût important et pas de compost pour vos plantes vertes !

concluants, ces dispositifs seront mis en place dans les secteurs les plus denses courant 2024. **Mais la collecte des biodéchets est une solution de dernier recours. Elle implique du transport, donc de la pollution et un coût pour les usagers.**

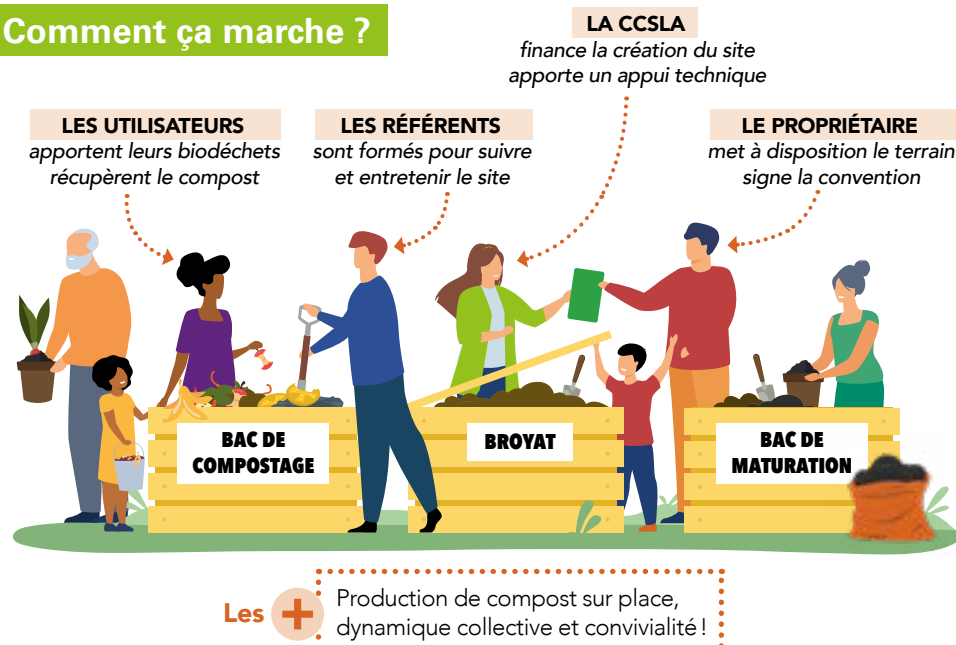
La CCSLA vous accompagne pour créer votre site de compostage partagé

Vous habitez dans une copropriété qui possède un petit espace extérieur ? Vous aimeriez faire installer un site de compostage partagé ?

Ça tombe bien ! La motivation des usagers pour alimenter et entretenir le site est primordiale. Mais vous n'êtes pas seul, la communauté de communes vous accompagne dans votre démarche. Ceci comprend :

- La mise à disposition gratuite du matériel nécessaire : les 3 bacs de compostage en bois, un bioseau pour logement, des supports d'information et des outils pour l'entretien. La CCSLA prend en charge le coût de création du site (entre 1500 et 2000€).
- La formation gratuite des référents et l'information des autres utilisateurs.
- Le suivi technique tout au long de la vie du site, ainsi qu'une aide pour l'approvisionnement en broyat et les premières opérations d'entretien.

Comment ça marche ?



Quelles sont les conditions ?

- La faisabilité du site doit être validée par un diagnostic de la CCSLA.
- 2 référents bénévoles qui suivent le site (environ 1h par mois).
- 5 foyers minimum qui l'alimentent en apportant leurs biodéchets.
- L'accord du propriétaire (copropriété, syndic ou autre...) qui met à disposition le terrain (5 à 10 m²) et signe la convention avec la CCSLA.

Marjorie D.
Responsable chez
Haute Savoie Habitat

« En tant que bailleur social, ce qui nous intéresse c'est **créer du lien entre nos locataires et réduire notre impact environnemental.** Au début, il y a toujours des gens qui sont hésitants, qui ont peur des odeurs ou de l'aspect visuel. Mais une fois que le site de compostage est en place et qu'il fonctionne bien, ils sont rassurés. Celui de la résidence des écoles à Faverges est une référence. Les habitants veulent même aller plus loin en créant une zone de biodiversité. »

Agnès D.
Habitante
de Doussard

« J'habitais en maison avant et je faisais mon compost. Il me paraissait donc évident de continuer même si maintenant j'habite en appartement. Nous avons un bel espace vert au cœur de la résidence. Ce qui m'intéresse c'est d'y installer un jardin partagé. Le compostage fait partie de ce projet collectif. C'est tellement idiot de mettre ses épluchures à la poubelle. **Autant les valoriser pour cultiver l'amitié entre voisins !** »

Des questions sur le compostage

Vous envisagez de créer un site ? vous souhaitez devenir référent ? Vous avez besoin de conseils sur le compostage ?

La médiatrice environnement de la CCSLA est là pour vous répondre.
ecomediateur@cc-lac-sources-annecy.com
06 73 57 09 94 ou 04 50 44 51 05



Le RPE fait la promotion des métiers d'assistant(e) maternel(le) et de garde à domicile



Pour contacter le RPE

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h
5 voie des Dr Joseph et Pierre Mouthon à Faverges
04 50 32 57 65 ou 06 63 12 50 87
relais.petite.enfance@cc-sources-lac-annecy.com

Que fait le Relais Petite Enfance ?

Le Relais Petite Enfance des Sources du lac d'Annecy est rattaché au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) depuis 2022. Il est donc au service de l'ensemble des sept communes du territoire.

C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les gardes à domicile, les parents et leurs enfants. Ses missions sont :

Informar les parents sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur l'ensemble du territoire des Sources du lac d'Annecy et les accompagner dans le choix d'une solution adaptée à leurs besoins.

Proposer un lieu aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile pour se rencontrer et échanger sur leurs pratiques professionnelles.

Permettre aux enfants accueillis de bénéficier de temps de socialisation en découvrant de nouvelles activités en petit groupe.

Soutenir la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile en facilitant leur accès à la formation continue et en participant à l'information des candidats à ces deux métiers.

Aider aux démarches administratives des parents et des professionnels.

Témoignages

Trois assistants maternels, Singrid, Nicolas et Laetitia, étaient présents lors de la réunion d'information du 14 septembre. Ils ont expliqué leur quotidien, leur parcours et ce qui les avait attiré vers ce beau métier.

Singrid est devenue assistante maternelle en 2007 après une première partie de carrière dans les éditions juridiques. Elle explique que le choix de sa reconversion s'est fait en accord avec son conjoint et ses propres enfants. C'est en effet un choix qui doit être partagé par toute la famille. C'est aussi une histoire à construire avec les enfants accueillis et leurs parents. Il est important de partager un minimum de valeurs communes pour établir une relation de confiance.

Laetitia était infirmière avant de devenir assistante maternelle en 2019. Pendant le confinement, son conjoint **Nicolas** a pris conscience que lui aussi aimait s'occuper des enfants. Il a donc quitté son emploi de paysagiste pour devenir assistant maternel en 2021. Il est fier d'avoir dépassé les préjugés sur ce métier qui ne doit pas être réservé qu'à la gente féminine. Aujourd'hui, ils gardent chacun 4 enfants, soit 8 en tout ! Leurs conseils : être bien organisé et trouver un rythme qui convienne à tous.

Laetitia, Nicolas et Singrid, 3 assistants maternels qui aiment leur métier.



L'une des missions du **RPE, le Relais Petite Enfance des Sources du lac d'Annecy** est de soutenir la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile. C'est dans ce cadre que le relais a organisé une réunion d'information sur ces deux métiers le jeudi 14 septembre. Cette rencontre a permis de présenter aux candidats potentiels le quotidien de ces professions, la formation nécessaire pour les exercer et l'accompagnement que peut leur apporter le RPE.

Pourquoi promouvoir ces deux métiers ?

Sur le territoire des Sources du lac d'Annecy, l'enjeu est d'encourager les nouvelles vocations afin de répondre aux besoins actuels et futurs des parents.

Il y a une dizaine d'années, on comptait 120 assistantes maternelles sur le territoire. **Aujourd'hui, il n'y en a plus que 65**, dont 17 prévoient de partir dans les années à venir. L'enjeu est d'assurer la relève pour répondre aux besoins actuels et futurs de garde d'enfants sur les sept communes des Sources du lac d'Annecy. Les autres modes d'accueil (crèches, halte-garderie, maison des assistants maternels) ne peuvent répondre à tous les types de besoins des parents. Les assistants maternels et les gardes à domicile jouent un rôle complémentaire essentiel dans le panel des solutions de garde proposées.

Assistant maternel ou garde à domicile, quelles différences ?

Un(e) assistant(e) maternel(le) accueille 1 à 4 enfants à son domicile. Une formation et un agrément sont nécessaires pour exercer. La formation est prise en charge par le département via la Protection Maternelle et Infantile (PMI). La demande d'agrément correspond à un dossier regroupant des informations sur le demandeur, sa formation, mais aussi sur son logement et sa composition familiale. En parallèle, la visite d'une puéricultrice au domicile est nécessaire dans le cadre de l'agrément et donne des préconisations de mise en sécurité si nécessaire.

Le ou la garde d'enfants à domicile s'occupe d'un ou plusieurs enfants au domicile des parents. D'autres tâches domestiques peuvent également être incluses dans le contrat : ménage, repassage, cuisine...

Pour les parents, la garde à domicile est parfois une solution pour gérer des horaires atypiques, garder plusieurs enfants en même temps ou maintenir les enfants dans un environnement domestique qui leur est propre. Lorsque deux familles emploient une seule et même personne, il s'agit d'une **garde partagée**.

Dans tous les cas, ce sont les parents qui sont employeurs via un contrat de droit privé.

Des métiers mésestimés qui ont évolué

Virginie Michel, l'animatrice du RPE, explique que la profession a beaucoup évolué et bénéficie aujourd'hui d'une formation adaptée, d'un statut professionnel reconnu et de revenus corrects. Le relais est un lieu de qualité mis à leur disposition pour se former, échanger sur leurs pratiques professionnelles et proposer aux enfants accueillis des activités en petit groupe.



Bilan de la saison d'été

Des outils pour mieux connaître la fréquentation touristique

Si la communauté de communes définit la politique touristique dans son projet de territoire et dans la convention d'objectifs avec l'office de tourisme, ce dernier est le bras opérationnel chargé de la mettre en œuvre. Pour étudier la fréquentation de la destination Sources du lac d'Annecy, l'office s'appuie sur les données fournies par le cabinet G2A* : **l'observatoire de l'activité touristique et l'analyse des données Flux Vision**. Ces deux outils sont financés dans le cadre d'Annecy Mountains*.

L'observatoire de l'activité touristique

Sur la période de mai à octobre 2023, les Sources du lac d'Annecy ont cumulé **822 000 nuitées**, soit une **hausse de 5,1%** en comparaison avec l'été 2022. Le cœur de saison a concentré la majorité de la fréquentation (60%) mais les ailes de saison sont en progression. Le mois d'octobre, par exemple, a suscité un engouement particulier auprès des visiteurs avec une augmentation de 41% des nuitées selon les enquêtes réalisées.

L'analyse des données Flux Vision

G2A analyse les données anonymes Flux Vision fournies par Orange afin de déterminer chaque semaine, jour par jour, les flux de visiteurs sur les Sources du lac d'Annecy. Ceci permet de quantifier les visiteurs qui entrent ou qui sortent du territoire, de connaître leur provenance et la durée de leur visite. **Grâce à cette analyse en temps réel très précise, l'office de tourisme peut ajuster et mieux cibler ses actions de promotion.**

A titre d'exemple, la campagne de communication digitale lancée au printemps a eu des effets positifs sur les week-ends prolongés de mai et de juin avec une augmentation significative des visiteurs et excursionnistes venant de Suisse et de Rhône-Alpes.

L'outil Flux Vision permet aussi d'observer les flux liés à des événements particuliers comme le passage du Tour de France, Lac en fête, le semi-marathon des Sources du lac d'Annecy ou le trail de Faverges-Seythenex.

Pour l'office de tourisme, ce nouvel outil disponible depuis mai 2023 est d'une grande utilité stratégique. Mieux connaître la fréquentation liée à une période ou à un événement permet de **«valoriser les retombées de l'activité touristique pour que ce secteur profite économiquement à l'ensemble du territoire»**. C'est un des objectifs du projet de territoire des Sources du lac d'Annecy !

*

G2A consulting est un cabinet d'études en marketing touristique, spécialisé dans l'analyse de la fréquentation touristique.

Annecy Mountains est une démarche de coopération pour le développement de la filière touristique à l'échelle des territoires «Annecy, Thônes & Aravis et Sources du lac d'Annecy». L'observatoire est mis en place sur les vallées de Thônes et les Sources du lac d'Annecy.

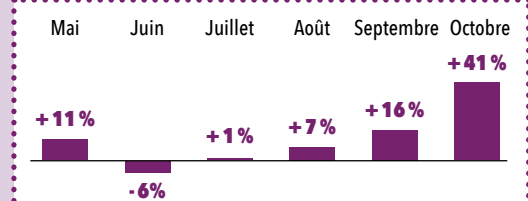
Le bilan de la saison en bref

Selon les enquêtes réalisées par G2A entre le 29 avril et le 20 octobre 2023 :

822 000 nuitées sur le territoire soit **+ 5.1%** par rapport à 2022

14 375 lits touristiques recensés

Des ailes de saison en progression
Évolution des nuitées en 2023 (versus 2022)



45% de visiteurs étrangers venant principalement des Pays-bas, du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Suisse et de Belgique

8 jours de durée de séjour en moyenne (pour la catégorie touristes en juillet-août)

Les catégories de visiteurs de Flux Vision

- **Touriste** : est resté moins de 21 nuitées lors des 30 derniers jours
- **Excursionniste** : pas de nuitées mais est resté au moins 3h sur le territoire
- **Résident** : résident dans le département
- **Saisonnier** : est resté plus de 21 nuitées lors des 30 derniers jours et non résident

Le festival des cabanes CULTURE

des Sources du lac d'Annecy



LE FESTIVAL DES CABANES
ENTRE ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Cette année, le festival des cabanes a eu lieu du 1^{er} juillet au 15 novembre. Treize cabanes réalisées par des équipes d'architectes venus du monde entier ont été mises en scène sur les sept communes du territoire. La quatorzième correspond à la «carte blanche» construite dans les jardins de la Villa Médicis à Rome. Si vous n'avez pas eu le temps de toutes les découvrir, voici une vue d'ensemble de la cuvée 2023 du festival des cabanes des Sources du lac d'Annecy.

13 cabanes aux Sources du lac d'Annecy

1 AONIKENK - Lathuile



2 L'HORIZON - Doussard



3 LA FERME ÉTAPE - Chevaline



4 LA ROBE DES BOIS - Giez



5 CUANDO LAS HOJAS CAEN Faverges-Seythenex



6 LA CABANE PÉRISCOPE Saint-Ferréol



7 LE QUATRIÈME MUR Saint-Ferréol



8 LE CARRELET - Val de Chaise



9 MOUVOIR - Saint-Ferréol



10 LE CARILLON Faverges-Seythenex



11 ODE À LA FANAISON Faverges-Seythenex



12 PLOC - Faverges-Seythenex



13 HALTE - Faverges-Seythenex



14 LA TIMIDITÉ DES CIMES - Rome



1 carte blanche
à la Villa Médicis de Rome

© Atelier Poem

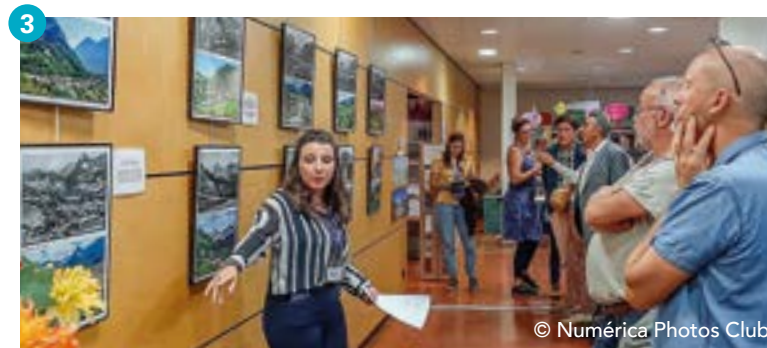
FORMATION Le campus connecté

organise la première Nuit Européenne des Chercheurs des Sources du lac d'Annecy

Vendredi 29 septembre, plus de soixante personnes, habitants, élus et partenaires, sont venus participer à la Nuit Européenne des Chercheurs des Sources du lac d'Annecy. Une belle réussite pour une première sur notre territoire !

Chaque année, cet évènement permet au public de découvrir le monde de la recherche le temps d'une soirée. Il est organisé par l'Université Savoie Mont Blanc avec le soutien financier du réseau UNITA, une alliance de six universités européennes. Le Campus Connecté l'a porté sur le territoire des Sources du lac d'Annecy en tant que relais local de l'université. Plusieurs partenaires ont répondu à l'appel du Campus Connecté pour participer à l'évènement : la médiathèque et la Micro-Folie de la ville de Faverges-Seythenex, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, le Numérica Photos Club et l'association des Amis de Viuz-Faverges.

Leur mobilisation a permis de proposer un programme à la fois ludique et instructif qui a éveillé la curiosité de tous les publics. Si vous avez raté cette soirée, pas d'inquiétude : le Campus Connecté des Sources du lac d'Annecy prévoit d'accueillir à nouveau la Nuit Européenne des Chercheurs l'année prochaine. Rendez-vous en septembre 2024...



Rappel du programme sur le thème «Évolution du paysage et réchauffement climatique»

- 1 **Balade commentée du paysage** autour du Crêt de Chambellon par Christophe Lansigu et Romane Girard, PNR du massif des Bauges
- 2 **Atelier participatif « Fresque collective »** à la Micro-Folie de Faverges-Seythenex
- 3 **Exposition photo « Évolution du paysage des Sources du lac d'Annecy face au changement climatique »** par Lucie Rolland (étudiante en Master 2 Histoire-Sociétés et cultures), le Numérica Photo Club et les amis de Viuz-Faverges
- 4 **4 Mini-conférences** animées par des chercheurs et des chercheuses de l'Université Savoie Mont-Blanc :
- 5 **Histoires des paysages cachés au fond des lacs** par Charline Giguët-Covex et Erwan Messenger
- 6 **Percevoir l'imperceptible : évolution des paysages karstiques du massif des Bauges** par Fabien Hobléa
- 7 **Le paysage montagnard alpin au début du XXI^e siècle** par Yoann Collange
- 8 **Comment les biens communaux ont-ils façonnés le paysage au sud du lac d'Annecy ?** par Jean-François Joye, Bruno Berthier et Olivier Chavanon



campus connecté
Sources du Lac d'Annecy

DISPOSITIF
GRATUIT

RÉUSSIR SES ÉTUDES À DISTANCE

Pour tout type de formation

DAEU, BTS, Licence, Master, Alternance, MOOC, Titre RNCP, concours

Et pour tout type d'apprenant

Étudiant, salarié, demandeur d'emploi, poursuite d'études, reconversion

04 50 65 29 22

campusconnecte
@cc-sources-lac-annecy.com

Faverges-Seythenex
Espace La Clé - 281 route de Thônes



Pour vous inscrire



7 lieux pour vous accueillir à Faverges-Seythenex



Le siège de la CCSLA

32 route d'Albertville

04 50 44 51 05

comcom@cc-sources-lac-annecy.com

Accueil du public

du lundi au jeudi 9h-12h et 13h30-16h
et vendredi 9h-12h et 13h-15h30



La déchèterie

Impasse de la Culaz

04 50 44 64 11

decheterie@cc-sources-lac-annecy.com

Accueil du public

du lundi après-midi au samedi 9h-12h et
14h-17h en hiver et jusqu'à 18h en été



L'espace La Clé

281 Route de Thônes

Animation économique 04 50 44 52 18
economie@cc-sources-lac-annecy.com

Espace Emploi Formation 04 50 44 50 44
eef@cc-sources-lac-annecy.com

Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien
07 50 59 95 03 o-falcoz@mljba.fr

Campus connecté 04 50 65 29 22
campusconnecte@cc-sources-lac-annecy.com



L'office de tourisme

Place Marcel Piquand

04 50 44 60 24

accueil@sources-lac-annecy.com

Accueil du public toute l'année

du lundi au samedi 9h-12h30 et 13h30-17h



Bureau d'information touristique

Route de la Plage à Doussard

Accueil du public de mai à septembre



Le CIAS et France Services

32 route d'Albertville (derrière la CCSLA
à côté du laboratoire d'analyses)

04 50 44 46 40

cias@cc-sources-lac-annecy.com

fs-ccsla@france-services.gouv.fr



Le Relais Petite Enfance

5 voie des Docteurs Mouthon

04 50 32 57 65

relais.petite.enfance@cc-sources-lac-annecy.com

Accueil du public

du lundi au jeudi 8h-12h et 13h-16h



La Soierie

141 Route d'Albertville

Enfance Jeunesse Famille 04 50 44 53 45
lasoierie.accueil@gmail.com

Accueil du public

du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h